



Les virements reçus mais sans erreur peuvent-êtr contesté ?

Par 13chacha

Bonjour à tous ,

Je viens poster cette question ici étant donné la nature un peu pointilleuse de cette question. Un ami à moi à fait une cagnotte en ligne , tout au long de la cagnotte (depuis quelques mois) , la plateforme lui envoyait des virements à travers la société Stripe , et il y'a quelques jours la plateforme a , suite à des problèmes techniques , envoyé un mail à tout les donateurs les informant qu'ils ont été remboursé par erreur et les invitants à refaire un don , la question est donc la suivante : La plateforme est-elle en droit de demandé/contesté les virements déjà effectué tout au long des mois sachant que les remboursements sont de leurs « poches » suite à ce problème technique. Merci à vous !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut relire les CGV de la plateforme. Et savoir de quelle juridiction elle dépend.